

HOMMAGE

Nicolas VALTICOS

La communauté des internationalistes, et plus encore la communauté internationale, est en deuil. Avec Nicolas Valticos, cette *Revue* perd un vieil ami qui avait accepté de figurer, parmi les tout premiers, dans son comité scientifique. Nicolas Valticos était si vivant qu'on a du mal à croire à sa disparition, survenue le 21 novembre 2003. Ce Grec d'Égypte, né au Caire le 8 avril 1918, avait la perpétuelle jeunesse et l'éternelle sagesse d'un monde très ancien. Il avait vécu plusieurs vies, toutes plus riches et fécondes les unes que les autres.

Il y a d'abord, sans doute, cette jeunesse d'avant-guerre, entre le lycée français du Caire et la faculté de droit de Paris, un univers cosmopolite disparu à jamais sinon dans les livres et dans le souvenir de quelques amitiés pour la vie – comme celle d'un autre étudiant égyptien, Boutros Boutros-Ghali. Une génération après, un jeune grec et un jeune copte d'Alexandrie, noueront la même amitié que leurs deux aînés, Emmanuel Roucouinas et Georges Abi-Saab. Nicolas Valticos évoquait volontiers ses rencontres avec les grands internationalistes de l'époque, notamment un Georges Scelle, à la charnière entre la SDN et le BIT. Une guerre courageuse - au service de la Croix-Rouge et dans les forces armées helléniques - sur laquelle il était très pudique, devait interrompre ses études, couronnées en 1949 par un doctorat en droit consacré à « *l'autorité de la chose jugée au criminel sur le civil* ».

C'est ici que commence la deuxième vie de Nicolas Valticos, avec sa carrière au Bureau international du travail entamée en 1949 pour s'achever en 1981, comme sous-directeur général, après avoir été pendant plus d'une dizaine d'années, chef du département des normes internationales du travail. Loin de s'enfermer dans cette tour d'ivoire helvétique, selon la caricature de la vie internationale donnée par Albert Cohen, Nicolas Valticos est sur tous les fronts. Il rédige le tome sur « *le droit international du travail* » (1970) du grand traité de *Droit du travail* dirigé par Gérard Camerlynck¹, et consacre deux cours à l'Académie de droit international, sur « *la mise en oeuvre des conventions internationales du travail* » en 1968 et sur « *les méthodes de la protection internationale de la liberté syndicale* » en 1975². Il multiplie les missions internationales les plus difficiles du Chili à la Roumanie, y compris après sa retraite, en présidant la commission d'enquête de l'OIT lors de la crise de Solidarność.

¹ *Droit international du travail*, vol. VIII du *Traité de droit du travail*, Paris, Dalloz, 1970 (2^e éd., 1983). Avec des versions anglaise, espagnole et japonaise...

² *RCADI*, 1968-I, vol. 123 et *RCADI*, 1975-I, vol. 144.

En 1981, même si Nicolas Valticos a toujours gardé un bureau à l'OIT comme refuge, c'est une nouvelle vie qui commence. Le fonctionnaire international qui ironisait « *il y a eu deux périodes dans ma carrière, celle où je ne signais pas ce que j'écrivais et celle où je signais ce que je n'écrivais pas* » est plus actif que jamais. Membre de l'Institut de droit international depuis 1973, il en devient Secrétaire général pendant dix ans. De 1984 à 1994, il siège comme juge *ad hoc* à la Cour internationale de Justice dans plusieurs affaires. Mais c'est dans une autre juridiction, la Cour européenne des droits de l'homme que le juge Valticos allait être appelé à donner toute sa mesure. Elu en 1986, au titre de la Grèce, il siègera à Strasbourg pendant douze ans, jusqu'à la mise en place d'une nouvelle Cour en 1998. Il évoquera cette mutation brutale, sans nostalgie ni amertume, mais avec cette sagesse désabusée et cette lucidité ironique qui faisaient tout son charme, notamment dans les *Mélanges Bedjaoui* : « *D'une Cour européenne des droits de l'homme à une autre : Pavane pour une Cour bientôt défunte* »...

Au fil des années les honneurs s'étaient accumulés, la prestigieuse Académie d'Athènes en 1989, le poste de membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques en 1995, la présidence du Curatorium de l'Académie de droit international en 1996, mais aussi des responsabilités internationales, comme la présidence de la Commission internationale de démarcation de la frontière entre l'Irak et le Koweït en 1992-93 qui ne donnait que plus de poids à ses dernières prises de position lors de la deuxième guerre du Golfe, avec un bref article, léger et grave, intitulé « *Et si l'on faisait revenir le siège des Nations Unies en Europe ?* »³.

Mais à travers l'écheveau de ces vies multiples, au Caire, à Paris, à Genève, à Strasbourg, court un fil conducteur, celui des droits de l'homme. De part sa carrière au BIT, Nicolas Valticos était très sensible à l'universalité et à l'indivisibilité des droits de l'homme, comme en témoignent les *Mélanges* en son honneur publiés sous le titre « *Droit et justice* » chez Pedone en 1999, à l'initiative de René-Jean Dupuy, un autre fils de la Méditerranée, relayé après sa mort, par Linos-Alexandre Sicilianos⁴. Il ne cessera de dénoncer « la fausse dichotomie qui a scindé les deux Pactes [...] et a eu pour résultat de fournir des excuses aux Etats désireux de ne pas faire d'efforts dans le domaine économique et social. L'existence de l'OIT n'a guère suffi pour rétablir l'équilibre ».

Cet héritier de la Grande Grèce, féru d'histoire, était également très attaché au sort de la mère patrie. Fonctionnaire international basé à Genève, il a été en contact étroit avec le président René Cassin pour mobiliser les consciences contre la « dictature des colonels ». Nicolas Valticos aimait citer la formule de René Cassin invoquant « la mobilisation de la honte ». Conseillée par Cassin, Nicole Questiaux sera bien seule à l'époque pour se faire le porte-parole de la Grèce éternelle devant la Sous-Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Nous sommes heureux d'avoir donné à Nicolas Valticos une dernière occasion de témoigner sur cette période dramatique, lors du colloque organisé à Paris pour le 50^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme⁵.

³ *Revue générale de droit international public*, tome 107, 2003, n° 3.

⁴ *Mélanges en l'honneur de Nicolas Valticos, Droit et Justice*, sous la direction de René-Jean Dupuy, Paris, Pedone, 1999.

⁵ « Droits de l'homme et démocratie : la crise grecque », in *Cinquantième anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, coll. Droit et Justice n° 33, 2002.

Devenu juge grec à Strasbourg, il jouera à son tour un rôle décisif dans de nombreuses affaires sensibles, notamment en matière religieuse. Il faudrait une étude systématique de ses opinions individuelles pour prendre la mesure de tout son apport de grand internationaliste à la jurisprudence européenne. Lui-même en disait beaucoup dans son étude des Mélanges Ryssdal intitulée « *Interprétations juridiques et idéologie* », passant en revue l'affaire *Kokkinakis* ou l'affaire *Jersild*⁶. Mais c'est tout naturellement qu'il avait traité de l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme, sur le travail forcé, dans le commentaire collectif dont son grand ami le juge Louis-Edmond Pettiti avait pris l'initiative⁷.

Militant intransigeant des droits de l'homme, Nicolas Valticos avait su rester un grand diplomate. Il suffit d'évoquer un colloque sur « démocratie et droits de l'homme » organisé par le Conseil de l'Europe à Thessalonique, en 1988, qui avait donné lieu à quelques polémiques. Dressant les conclusions « dans un style télégraphique – mais un télégramme un peu coûteux », Nicolas Valticos avait superbement évoqué « ces remous, tout à fait naturels, puisque nous sommes au bord de la mer ». Il servait de conseil au gouvernement grec dans les affaires les plus sensibles, comme la dénomination de la « FYROM ».

Chez lui la sagesse et l'humour allaient toujours de pair, une sagesse sans pédantisme, un humour sans méchanceté. La bienveillance et l'amitié savaient faire disparaître la barrière des générations, suscitant admiration et gratitude chez ses cadets. L'intelligence et la générosité faisaient de chaque rencontre une fête de l'esprit. On ne pouvait se lasser de lui faire raconter, en privé, ses anecdotes sur Georges Scelle ou sur René Cassin. Toujours disponible pour animer un colloque, malgré les charges et les années, ses interventions étaient toujours pleines de vivacité et d'éloquence. Ses lettres minutieuses et élégantes, dans un style si français qui n'appartenait plus qu'à lui, sont elles aussi des trésors, riches de conseils et d'encouragements. Il aimait la France, même si chez nous le coût des formalités avait remplacé le goût des formes.

Lui-même ne se prenait jamais au sérieux, dissimulant son courage derrière une ironie légère, comme lorsque le consul grec de Genève l'invitait avec insistance à revenir pour un séjour dans la Grèce des colonels, « ce paradis », il avait répondu : « Justement, le paradis, on a envie d'y aller le plus tard possible ». Aujourd'hui, notre ami est parti, trop tôt, pour le paradis...

A la fin de sa vie, devenu académicien sans jamais être académique, il avait imaginé des exercices d'uchronie, refaisant l'histoire, à la manière des poèmes d'Elytis ou de Borgès. Pour notre part, nous ne pouvons imaginer un monde sans Nicolas, il serait moins intelligent et moins généreux, il serait trop triste et trop ennuyeux.

⁶ In *Protection des droits de l'homme : la perspective européenne, Mélanges à la mémoire de Rov Ryssdal*, Cologne, Carl Heymanns Verlag, 2000.

⁷ *La Convention européenne des droits de l'homme*, sous la direction de Louis-Edmond Pettiti, Emmanuel Decaux et Pierre-Henri Imbert, Paris, Pedone, 1995 (2^e éd., 1999).

Au soir de son existence, Maurice Barrès poursuivait dans ses carnets un dialogue métaphysique qui avait été interrompu par la mort de Jean Jaurès : « *Est-il possible d'avoir plusieurs trésors ? De vivre plusieurs vies ? « Il faut être tout dans la vie » me disait Jaurès* ». Nous nous étions trompés, Nicolas Valticos n'a pas eu plusieurs vies, il a eu une seule vie, une vie unique et droite...

Emmanuel DECAUX